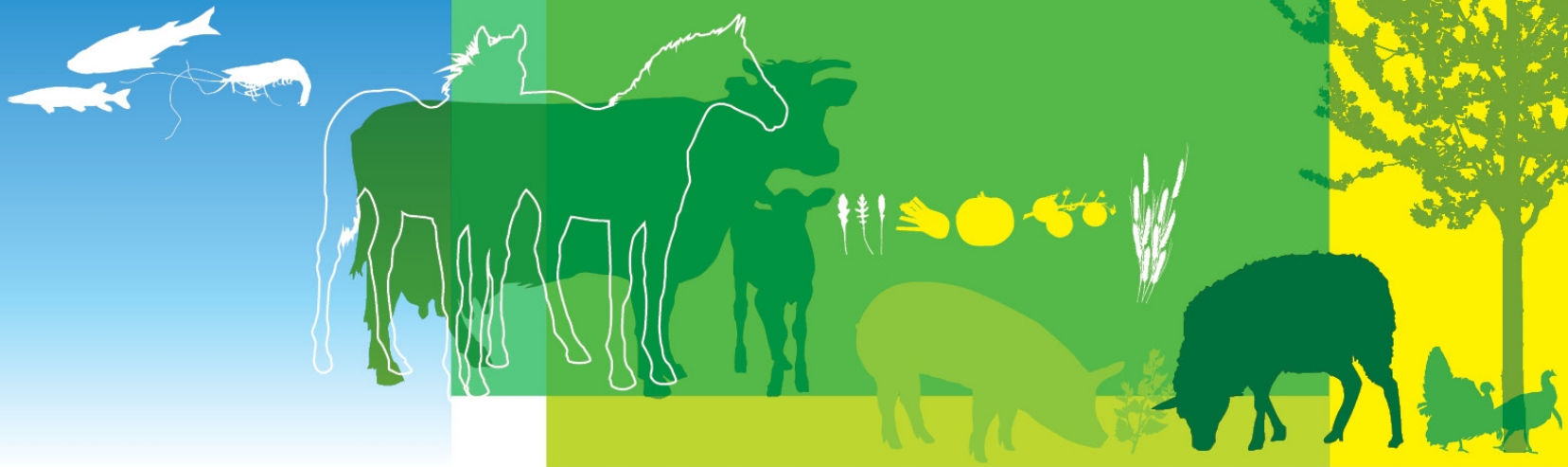


Programme « lait et Fruit à l'école »

Programme de l'Union européenne
à destination des écoles

Nouveau dispositif pour la rentrée 2019/2020



Sommaire

1. Deux déclinaisons : Midi et Matin
2. Simplification administrative du dispositif

1. Déclinaisons Midi et Matin

Distributions pour tous le midi

Produits	SIQO <i>AB (BIO), AOP, AOC, IGP, STG, Label Rouge</i>
Forfaits	Forfaits basés sur la différence de coût entre conventionnel et SIQO (sauf pour le lait, non habituellement distribué)
Population cible	Les élèves de la maternelle au lycée.

Attention : distribution soit le matin soit le midi pour un demandeur d'aide

Expérimentation des petits déjeûners (QPV, REP/REP+, Outre-Mer)

Produits	SIQO ou conventionnel Changement possible pour chaque trimestre
Forfaits	Forfaits basés sur la valeur des produits
Population cible	<i>Collèges REP / REP+ en métropole Collèges et lycées publics et privés dans les départements et régions d'Outre-mer</i>

Attention : distribution soit le matin soit le midi pour un demandeur d'aide

2. Simplification administrative du dispositif

Demandeurs d'aide ciblés

Les demandeurs d'aides sont les **organismes qui supportent le coût de la restauration collective** dans les établissements scolaires (= en capacité de fournir des factures acquittées).

Il s'agit donc :

- ✓ pour les établissements publics : **des collectivités locales, des collèges, des lycées et des structures en charge de la restauration collective.**
- ✓ pour les établissements privés : **des organismes de gestion.**

Une seule demande par trimestre

Une seule demande de paiement regroupant les distributions de fruits et légumes et/ou de produits laitiers. Le demandeur d'aide reste libre de distribuer le midi :

- des fruits & légumes,
- **ou** des produits laitiers,
- **ou** des fruits et légumes et des produits laitiers.

Une seule démarche en cas de distribution de F&L et de produits laitiers.

Référencement simplifié des fournisseurs

- **Liste fermée de fournisseurs** qui s'engagent contractuellement auprès de FranceAgriMer à fournir des produits éligibles et une attestation de livraison standardisée.
- **Formulaire de référencement à remplir** avec l'identité, les coordonnées du fournisseur et ses engagements.
- **Une seule pièce justificative** : un exemple de récapitulatif des livraisons.
- Envoi par courriel ou courrier papier.

Tous les fournisseurs intéressés (comme les demandeurs d'aide) doivent s'inscrire, même ceux qui ont déjà un agrément.

Une mesure éducative par an

L'accompagnement des distributions par des mesures éducatives est une obligation de la réglementation de l'Union européenne. Dans le nouveau programme :

- **Une seule mesure éducative** par année scolaire (au lieu de 3 précédemment).
- **Le support de la mesure éducative est réalisé par le ministère en charge de l'agriculture et l'alimentation** (en collaboration avec ministères de la santé et et de l'Éducation nationale).

Diminution importante du nombre de forfaits « midi »

Plus que 4 forfaits « Fruits et Légumes » et 5 forfaits « Produits laitiers », tous SIQO (dont AB)

Lait et produits laitiers	Fruits et légumes
Lait liquide (125ml)	Pommes-Bananes-Agrumes (100g)
Fromage blanc et petit-suisse (60g)	Autres Fruits (100g)
Yaourt nature (125g)	Fruits découpés et pré-emballés (100g)
Autres Fromages vache (30g)	Légumes (100g)
Fromages brebis et/ou chèvre (30g)	

ceux de moins de 5 ans, ne doivent pas consommer de fromage au lait cru, ni de lait cru.

Déclinaison matin

- 3 forfaits SIQO et 3 conventionnels pour les fruits
- 1 forfait SIQO et 1 conventionnel pour le lait

Lait et produits laitiers	Fruits et légumes
Lait liquide (125ml)	Pommes-Bananes-Agrumes (100g)
	Autres Fruits (100g)
	Fruits découpés et pré-emballés (100g)

sanitaires des pouvoirs publics. Les enfants, tout particulièrement ceux de moins de 5 ans, ne doivent pas consommer de fromage au lait cru, ni de lait cru.



© Cheick Saidou /
agriculture.gouv.fr

Pensez aussi aux lait, produits laitiers et fruits et légumes pendant les vacances !



© European Union (2014)
- European Parliament

